

Contribution de l'assurance à la prévention des risques naturels : l'exemple du RGA

Le dérèglement climatique s'intensifie, entraînant sur notre territoire une multiplication et une intensification des aléas naturels. L'alternance d'épisodes de sécheresse plus fréquents et intenses et d'épisodes de pluies entraîne des mouvements de terrain à l'origine de fissures sur les habitations bâties sur des sols argileux : c'est le phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA).

En France, on estime qu'environ 16 millions de maisons individuelles sont exposées au RGA, dont 10,4 millions en risque moyen ou fort.

La conférence s'attachera à analyser les impacts de ce phénomène sur le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles (Cat Nat), un dispositif fondé sur la mutualisation des risques et reposant sur des principes de solidarité, de responsabilité et d'équité, essentiel au maintien de l'assurabilité de tous sur l'ensemble du territoire. Elle soulignera également l'importance de renforcer les actions de prévention, tant collectives qu'individuelles, en mettant en avant le rôle essentiel des assureurs et les initiatives engagées par les pouvoirs publics pour faire face à ce risque majeur.

Modération

Christophe Delcamp, Directeur des Assurances de Dommages et de Responsabilité – France Assureurs

Intervenants

- Antoine Quantin, Directeur des Réassurances et Conseil – CCR
- Yannick Pache, Chef du bureau de la réglementation technique de la construction et de l'Outre-Mer QC1 – DHUP
- Sarah Gérin-Chassing, Directrice – MRN
- Jean-Vincent Raymond, Président – Saretec

CCR – Caisse Centrale de Réassurance - est le réassureur public français qui agit en France pour l'assurabilité des risques extrêmes et émergents. Garante du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles depuis sa création en 1982, elle propose, avec la garantie de l'État, des solutions de réassurance aux assureurs français. Elle accompagne les pouvoirs publics, les acteurs de la prévention et de la gestion des risques, et apporte aux assureurs des solutions concrètes face aux catastrophes naturelles et aux risques majeurs, pour mieux protéger chaque individu. Grâce à une expertise pluridisciplinaire – combinant modélisation physique, actuariat et analyse économique – CCR approfondit la connaissance des risques naturels et anthropiques, tout en contribuant à leur prévention et à la résilience des territoires.

Au-delà des catastrophes naturelles, elle intervient sur d'autres risques extrêmes. Elle est également chargée pour le compte de l'État, de la gestion comptable, financière et parfois administrative de plusieurs fonds publics liés à l'assurance.

Notre raison d'être : protéger l'assurabilité pour permettre à chacun de se construire un avenir

France Assureurs est le nom d'usage de la Fédération Française de l'Assurance qui rassemble 253 entreprises d'assurance et de réassurance représentant 99 % du marché des entreprises régies par le Code des assurances. L'assurance est au cœur des enjeux de société : à ce titre, France Assureurs a vocation à prendre une part active au débat public. Elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'assurance, en France et à l'international, qu'il s'agisse des questions de prévention, de protection, d'investissement ou d'emploi. Les données statistiques qu'elle centralise et son expertise lui permettent d'accompagner ses membres dans les évolutions du secteur. France Assureurs s'appuie sur un réseau de correspondants dans l'ensemble des territoires français pour accompagner les élus locaux en cas d'événement de grande ampleur ou pour valoriser les métiers de l'assurance ou encore pour relayer les positions du secteur.

« Mobiliser toutes les énergies de l'assurance pour faire avancer la société en confiance » est la raison d'être de France Assureurs.

France Assureurs - Faire avancer la société en confiance est une marque de la Fédération Française de l'Assurance.

Mission Risques Naturels (MRN) est une association régie par la loi 1901, créée par la profession de l'assurance en 2000. Elle a pour objet de permettre à la profession de l'assurance de **contribuer à une meilleure connaissance, prévention et adaptation face aux risques naturels actuels et à venir**. Dans le cadre de sa mission, la MRN mène des activités institutionnelles et d'ordre technique, scientifique, pédagogique et documentaire. Elle constitue un espace propice à la réflexion, à l'analyse et aux échanges entre ses membres. Elle développe des services et outils innovants permettant une meilleure connaissance et réduction de la vulnérabilité des enjeux exposés aux aléas naturels. Elle analyse la sinistralité liée aux effets de ces aléas naturels, fournissant des conclusions essentielles pour l'intérêt général. Elle conduit et accompagne des actions de communication, d'information, et de formation aux risques naturels auprès de la profession, de la population, des organisations professionnelles et des pouvoirs publics. Enfin, la MRN entretient des liens étroits et établit des partenariats avec différentes parties prenantes de la gestion des risques naturels.